

Volkswind France

Centre régional de Montpellier
2929 Av. Etienne Méhul
34070 Montpellier
04 67 17 61 02

Vos contacts privilégiés

Laurent MICHEL
Responsable régional études
laurent.michel@volkswind.com

Anaïs GABORIAUD
Chargée d'études
anais.gaboriaud@volkswind.com

www.volkswind.fr

Comité de suivi

Merci de nous adresser directement un mail si vous souhaitez intégrer le comité de suivi, avant le 28 février 2025.

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le saviez-vous?

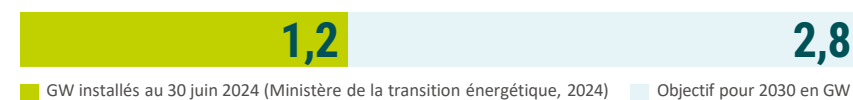
- En 2030, l'éolien devrait représenter plus de 20% de notre production électrique. La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en France était de 19,3% en 2021 et devrait atteindre 40% en 2030.
(Objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte)
- L'éolien est la 2ème source d'électricité renouvelable la plus utilisée (31,1%) après l'énergie hydraulique (49,7%)
Source : RTE, bilan électrique 2021
- Objectif d'installation de +135 GW min de puissance tirée des filières éoliennes (mer et terrestre) et solaires en 2050, contre 37 GW en 2022.
Source : RTE

Objectifs

En France, l'objectif est d'installer **33,2 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2028. Au 31 décembre 2023, **22,3 GW** ont été installés :



En région Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030 l'objectif définit par le SRADDET est d'atteindre **2,8 GW**. Au 30 juin 2024, **1,2 GW** ont été installés :



VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus de 65 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1000 MW. L'entreprise compte plus de 110 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Volkswind témoigne de cet ancrage local à travers des parcs éoliens déjà réalisés sur des sites comme Arcy-sur-Cure, Précy-le-Sec, Lichères et Yrouerre (89).

Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, leader des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

BULLETIN D'INFORMATION

FERME ÉOLIENNE DE GRIMAULT

FÉVRIER 2025

N°1

ÉDITO

Nous étudions actuellement la possibilité d'implanter un parc éolien sur votre commune. Dans ce cadre, nous réalisons des études naturalistes, paysagères et acoustiques.

Nous souhaitons que vous deveniez acteurs de ce projet, dans une démarche de concertation et de co-construction.

Un projet éolien ne se limite pas à l'implantation des éoliennes, c'est une démarche plus large de transition énergétique et de participation citoyenne en cohérence avec les besoins du territoire.

Laurent MICHEL
Responsable régional études



ACTUALITÉS DU PARC

Comité de suivi

Dans le cadre de notre démarche de concertation avec les habitants et acteurs locaux, nous souhaitons mettre en place un comité de suivi ouvert aux représentants de la commune et aux riverains intéressés.

L'objectif de ce comité est de favoriser le dialogue autour du projet, de partager des informations régulières sur son avancement et de recueillir vos avis, idées et suggestions.

Si vous souhaitez participer à ce comité de suivi, nous vous invitons à nous faire part de votre intérêt en nous transmettant vos coordonnées par mail avant le 28 février 2025 : laurent.michel@volkswind.com

Nous comptons sur votre participation pour enrichir cette démarche collective !

Retrouvez toutes les informations du projet sur

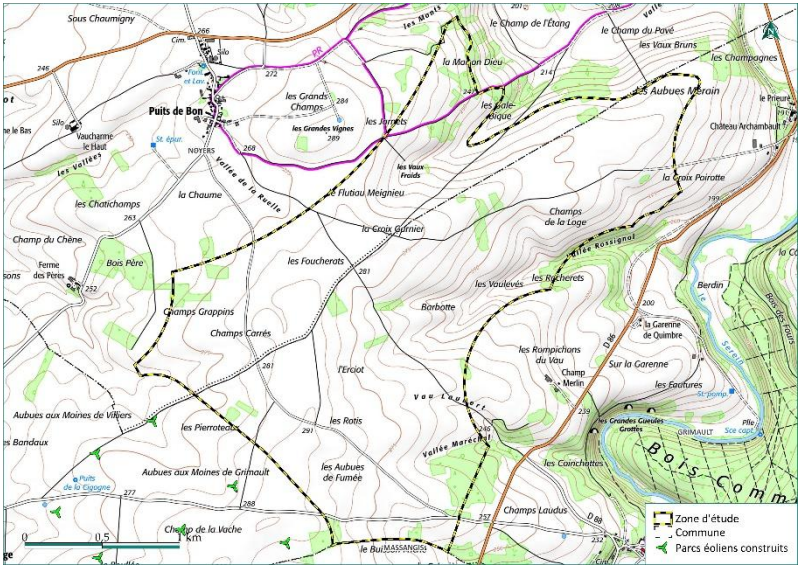


<https://parc-eolien-grimault.fr>



PRÉSENTATION DU PROJET

Zone d'étude



Focus

Les différentes études qui seront menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace en termes de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Pourquoi cette zone ?

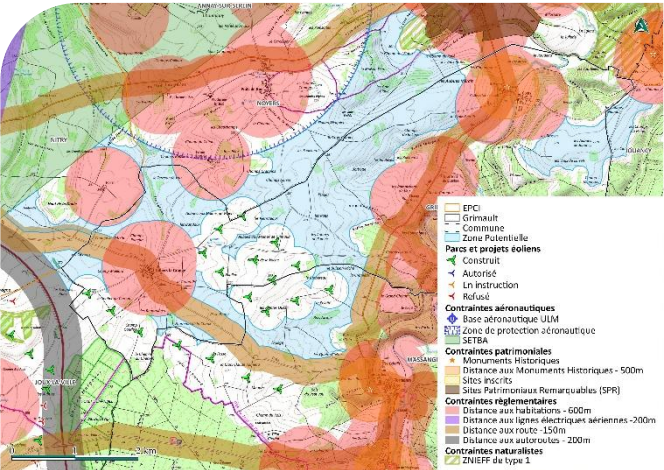
Le site a été choisi après une analyse approfondie des critères techniques, environnementaux et sociaux, et s'inscrit dans la continuité du parc éolien déjà existant.

Une distance respectueuse des habitations
Le périmètre étudié se situe à plus de 600 mètres des habitations les plus proches, garantissant la préservation du cadre de vie des riverains.

Un site sans contraintes majeures
L'analyse préliminaire a confirmé que la zone ne présente aucune contrainte rédhibitoire.

Des conditions favorables pour la production d'énergie renouvelable
Le site bénéficie d'un potentiel éolien intéressant, caractérisé par des vents réguliers et suffisants pour envisager la production d'électricité verte dans des conditions optimales.

Une approche responsable et équilibrée
Ce choix reflète une démarche rigoureuse visant à concilier les besoins en énergie renouvelable, le respect de l'environnement et les préoccupations des habitants.



Carte des contraintes globales

LANCEMENT DES ETUDES

Environnementale

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Mât de mesure

Un mât de mesure de 80 mètres de haut sera prochainement installé au centre de la zone d'étude, sur la commune de Grimault, pour une durée de 9 mois.

Ce mât temporaire sera équipé de capteurs permettant de collecter des données météorologiques, comme la vitesse et la direction du vent ainsi que des données environnementales (notamment l'activité des chauves-souris en altitude).

La mise en place du mât sera réalisée dans le respect des normes environnementales et de sécurité. À la fin des 9 mois d'étude, il sera démonté et le site sera intégralement remis en état.

Paysagère

Ce volet se compose de trois parties :
Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.
En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

Acoustique

Un expert interviendra sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore existant.

Il modélisera ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe (+5 dB le jour et +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien effectuera de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation en vigueur. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

PRÉFAISABILITÉ

2022-2024



- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de préfaissabilité

CONCEPTION

2025-2026



- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Mât de mesure
- Compilation des résultats

INSTRUCTION

2026-2028



- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

CONSTRUCTION

2028-2030



- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

EXPLOITATION

2030 – 2050



- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

DÉMANTÈLEMENT

2050



- Remise en état du site